

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Aujourd'hui, cinq décembre deux mil vingt-cinq, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le jeudi onze décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Communications du Maire.
4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.
5. Signature d'une convention avec le SDEA pour la mise à disposition de personnel (modification de la délibération du 16 octobre 2025).
6. Signature d'une convention de partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace et la Communauté de Communes, dans le cadre du Fonds d'Attractivité du Territoire Nord Alsace 2022-2025, portant sur le projet de construction d'un accueil périscolaire.
7. a) Demande de subvention à la Région Grand Est – Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire - Mise à jour du plan de financement.
7. b) Demande de subvention à la Région Grand Est – Dispositif de soutien au changement climatique et gestion des eaux pluviales, pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire.
8. Modification des limites territoriales dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental.
9. Transfert de la compétence « Service public de défense extérieure contre l'incendie » à la Communauté de Communes.
10. Demande de subvention de l'association « Le Serpentin ».
11. Fixation du prix du fermage pour les baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire.
12. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026.
13. Adhésion à la convention de participation « risque santé » du Centre de Gestion du Bas-Rhin 2026-2031.
- ~~14. Instauration des autorisations spéciales d'absences pour motifs personnels et familiaux au profit des agents. – Retiré de l'ordre du jour~~
15. Information du Conseil Municipal relative à des virements de crédits.

16. Présentation des rapports eau, assainissement et déchets 2024 de la Communauté de Communes.
17. Présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes.
18. Divers.

Conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie et diffusée sur le site internet.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	ACKER Dominique - ALBECKER Bernard - BLANCK Denis - BONICEL Bénédicte - FORR Bernard - GASSERT Cédrine - HILD Aline – JUNG Didier - KERTZINGER Francis - MUGLER Christelle – RICK Stéphane - SORG Fabienne – VATRY Edwige - VOGT Marie-Line - WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	FOURNAISE Véronique a donné procuration à WEEBER Michelle ; SORGIUS Christian a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier.

Le quorum est atteint.

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Edwige VATRY est désignée secrétaire de séance.

3. Communications du Maire.

Sylvie ROEHLLY

- 17/10/2025 : Rendez-vous avec la CAF au sujet de la Convention Territoriale Globale (Petite enfance) – CCBZ
- 18/10/2025 : Journée de l'Architecture – Porte ouvertes de la Mairie
- 18/10/2025 : Marche Octobre Rose
- 19/10/2025 : Assemblée Générale de l'UNIACAL
- 20/10/2025 : Réunion de pilotage du Relais Petite enfance / Pôle santé de Weyersheim
Rendez-vous avec M. Mendler, locataire de chasse
Conseil Communautaire
- 21/10/2025 : Réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes
- 22/10/2025 : Réunion avec les voisins du chantier de l'école maternelle
Réunion de chantier - démolition de l'école maternelle
Réunion avec l'Electricité de Strasbourg et les maires de villages alentour au sujet de la pose des compteurs Linky
- 23/10/2025 : Réunion avec la Protection Maternelle Infantile – Visite du Relais Petite Enfance au sein du Pôle Santé.
- 25/10/2025 : Spectacle de la Musique Municipale
- 27/10/2025 : Commission Jeunesse sur le thème « booster l'emploi des jeunes »
- 28/10/2025 : Commission administrative
Rendez-vous avec l'association Tennis Padel
- 29/10/2025 : Réunion de chantier locaux modulaires
Rendez-vous Sté ADIS – Présentation de caméras de surveillance
Comité de Pilotage – Bilan 2025 Basse-Zorn à l'An Vert – HOERDT
- 30/10/2025 : Electricité de Strasbourg : présentation du projet environnemental sur les communes de Hoerdt et Weyersheim
- 31/10/2025 : Réunion relative à la modification du plateau Rue de la République
- 03/11/2025 : Conférence des Maires – Communauté de Communes Basse-Zorn
Conseil d'école élémentaire
- 04/11/2025 : Commission administrative
Réunion Publique – DOMIAL Résidence la Chapelle
- 06/11/2025 : Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de l'Alsace du Nord
Bureau syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)
Conseil d'administration collège – HOERDT
- 08/11/2025 : Installation du Conseil Municipal des Enfants
- 10/11/2025 : Rendez-vous avec une naturopathe – Pôle Santé
Conseil d'école maternelle
- 11/11/2025 : Cérémonie de l'Armistice
- 12/11/2025 : Inauguration de l'ouvrage d'interconnexion en eau potable Eurométropole de Strasbourg /Basse-Zorn
Conseil d'Administration
- 13/11/2025 : Rendez-vous avec le commissaire enquêteur au sujet de la modification du Plan Local d'Urbanisme – visite du village
Rendez-vous avec la sté Numérize – numérisation des actes
Rendez-vous avec M. BOURGOIS, nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux de le Trésorerie de Haguenau
Anniversaire MISCHLER Albertine – 90 ans
Commission fleurissement

- 14/11/2025 : Rendez-vous avec M. Marc SENE, Sénateur du Bas-Rhin
- 17/11/2025 : Réunion de pilotage du Relais Petite Enfance - Pôle Santé Weyersheim
Rendez-vous avec une diététicienne - Pôle santé
Etat des lieux Économie en Basse Zorn en présence de l'Agence de Développement d'Alsace
- 18/11 au 20/11/2025 : Congrès des Maires
- 22/11/2025 : Conseil Intercommunal des Jeunes – Préparation du nouveau mandat
- 23/11/2025 : Cérémonie d'envoi en mission de la nouvelle pasteur de Hoerd
- 24/11/2025 : Réunion de l'Association foncière
Réunion relative au projet d'installation de panneaux photovoltaïques flottants sur la gravière – relecture de la convention tripartite
- 25/11/2025 : Point Etude biodiversité Hoerd / Weyersheim
Rendez-vous avec le Major MULLER, nouveau Major de la Gendarmerie de La Wantzenau
Commission administrative
- 26/11/2025 : Rendez-vous avec la sté Numérize – numérisation
Rendez-vous avec M. Grojean, représentant de l'Établissement Public Foncier d'Alsace
- 27/11/2025 : Commission locale grand cycle de l'eau Basse-Zorn – Hoerd
Rendez-vous avec le cabinet d'architectes Atelier G5 - Projet rue St Michel
Atelier environnement – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 28/11/2025 : Concert de la Chorale des jeunes et lancement des illuminations de Noël
- 29/11/2025 : Sainte Barbe – Section locale des pompiers
- 01/12/2025 : Rendez-vous Free - Implantation d'une antenne relais de téléphonie
Réunion Etude sur la mutabilité des zones artisanales
Commission finances Communauté de Communes de la Basse Zorn
Conseil communautaire et installation Conseil Intercommunal des Jeunes
- 02/12/2025 : Commission administrative
- 03/12/2025 : Commission finances Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 04/12/2025 : Rendez-vous téléphonique avec l'ATIP au sujet de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Bureau syndical PETR
Conseil d'administration SPL – Hoerd
- 05/12/2025 : Commémoration des morts de guerre d'Algérie Hoerd /Weyersheim
- 07/12/2025 : Fêtes des Aînés
- 08/12/2025 : Réunion du Bureau - Communauté de Communes de la Basse Zorn
Pot de départ du Major GUTTINGER – Gendarmerie
- 09/12/2025 : Commission administrative
- 10/12/2025 : Goûter de Noël – Association Multisports
Rendez-vous pour une question d'urbanisme
Comité syndical du PETR – Soultz sous Forêt
- 11/12/2025 : Conseil Municipal

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.

Didier WINTER-KNECHT

- 20/10/2025 : Réunion de chantier école BG, démarrage des travaux de mise en peinture de la cage d'escalier.

- Conseil communautaire à Hoerd.
- 22/10/2025 : Réunion de chantier des bâtiments modulaire Algeco.
Réunion avec les riverains du chantier de l'école maternelle.
Réunion de chantier, phase démolition de l'école maternelle des Cygnes.
- 28/10/2025 : Rendez-vous avec le Président et trésorier du club de Tennis-Padel.
- 29/10/2025 : Réunion de réception du chantier des bâtiments modulaire Algeco.
- 03/11/2025 : Prise de mesure de l'éclairage, luminosité, stade De La Zorn avec la commission du District d'Alsace de Football.
- 05/11/2025 : Réunion de chantier phase démolition de l'école maternelle des Cygnes.
- 20/11/2025 : Rendez-vous avec le Club de Basket et la Sté MD Boissons pour le projet de rénovation bar et salle Jupiter
- 22/11/2025 : Préparation des illuminations de Noël place de la Mairie.
- 26/11/2025 : Réunion de chantier n°5, phase démolition école maternelle des Cygnes.
- 28/11/2025 : Lancement des illuminations de Noël
Concert de la Chorale des jeunes à l'église St Michel
- 29/11/2025 : Messe pour la Sainte Barbe des soldats du feu + repas Sainte Barbe.
- 01/12/2025 : Conseil communautaire à Weitbruch
Installation du Conseil Intercommunal des Jeunes
- 06/12/2025 : Préparatif pour la fête des aînés Espace W
- 07/12/2025 : Préparation de la messe pour nos aînés
Fête des aînés
- 10/12/2025 : Réunion de chantier n°6, phase démolition de l'école maternelle des Cygnes.

Annie WERNERT

- 17/10/2025 : Rangement des décorations de Noël à l'atelier.
- 18/10/2025 : Marche Octobre Rose
- 20/10/2025 : Conseil communautaire
- 25/10/2025 : Spectacle musique municipale
- 05/11/2025 : Commission affaire sociale de la Communauté de Communes - préparation
Guinguette qui aura lieu à Hoerd le 16.12
- 13/11/2025 : Anniversaire MISCHLER Albertine 90 ans
- 14/11/2025 : Anniversaire ACKER Jean Pierre 80 ans
- 16/11/2025 : Guinguette à Hoerd
- 21/11/2025 : Préparation des décorations de Noël
- 22/11/2025 : Décorations de Noël place de la mairie
- 01/12/2025 : Conseil communautaire à Weitbruch

Jean-Jacques KLEINMANN

- 20/10/2025 : Réunion en Mairie avec MMENDLER
Conseil Communautaire
- 24/10/2025 : Réunion pour la mise aux normes des arrêts de bus – Communauté de
Commune Basse-Zorn
- 28/10/2025 : Rendez-vous avec l'association Tennis Padel - divers projets
Réunion au sujet de l'aménagement foncier à GEUDERTHEIM
- 13/10/2025 : Commission fleurissement
- 24/11/2025 : Réunion de l'Association foncière de Weyersheim
- 27/11/2025 : Commission locale Grand cycle de l'Eau - Communauté de Commune Basse-
Zorn

- 29/11/2025 : Repas de la Sainte Barbe – Pompiers
- 01/12/2025 : Rendez-vous avec l'expert Assurance Groupama suite sinistre borne de la rue scolaire
Conseil Communautaire
- 02/12/2025 : Rendez-vous M. BURCKBUCHLER de la Société du même nom.
- 08/12/2025 : Commission d'Appel d'Offre pour l'attribution de 5 marchés de travaux
Communauté de Commune Basse-Zorn
Réunion avec CEA – Mairie de Weyersheim mesures compensatoires
aménagement foncier

Clarisse REGNIER

- 17/10/2025 : Organisation de la chasse aux galets roses avec le Conseil Municipal des Enfants pour la Wirschoise
- 18/10/2025 : Marche Octobre Rose
- 29/10/2025 : Réunion du Comité de Pilotage du Basse Zorn à l'An Vert
Commission communication Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 30/10/2025 : Electricité de Strasbourg : présentation du projet environnemental sur les communes de Hoerdet et Weyersheim
- 03/11/2025 : Conseil de l'école élémentaire
- 05/11/2025 : Atelier tricot
- 08/11/2025 : Réunion du Conseil Municipal des Enfants
Installation des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants
- 10/11/2025 : Conseil de l'école maternelle
- 12/11/2025 : Inauguration de l'interconnexion de l'eau potable avec l'EMS
- 18/11 au 20/11 2025 : Congrès des Maires
- 21/11 et 22/11/2025 : Décoration de la place de la Mairie
- 01/12/2025 : Réunion Comité Régional des Services de Transport (COREST) à Roeschwoog
Conseil communautaire à Weitbruch
- 02/12/2025 : Réunion de préparation des Nuits de la Lecture
- 03/12/2025 : Préparation fête des aînés
- 06/12/2025 : Préparation fête des aînés
- 07/12/2025 : Fête des aînés

Dominique BLANCK

- 18/10/2025 : Marche Octobre Rose
- 28/10/2025 : Rendez-vous avec l'association Tennis Padel point sur divers projets
- 09/11/2025 : Repas Enfants, Espoir du Monde
- 11/11/2025 : Cérémonie de l'Armistice
- 20/11/2025 : Rendez-vous avec le Club de Basket et la Sté MD Boissons pour le projet de rénovation bar et salle Jupiter

Michelle WEEBER

- 18/10/2025 : Marche Octobre Rose et chasse aux galets
- 29/10/2025 : Commission communication Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 05/11/2025 : Commission aide à la personne Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 08/11/2025 : Installation des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants
- 12/11/2025 : Conseil d'Administration

13/11/2025 : Commission fleurissement
16/11/2025 : Repas Chorale
19/11/2025 : Réunion Alef-périscolaire - Communauté de Communes de la Basse Zorn
20/11/2025 : Préparation décorations de Noël
22/11/2025 : Décorations Noël
28/11/2025 : Concert chorale des Jeunes / illuminations Noël
29/11/2025 : Réunion Conseil Municipal des Enfants
03/12/2025 : Préparation fête de Noël (atelier pliage)
06/12/2025 : Préparation fête de Noël
07/12/2025 : Fête de Noël des aînés

5. Signature d'une convention avec le SDEA pour la mise à disposition de personnel (annule et remplace la délibération du 16 octobre 2025)

L'exercice de la compétence Grand Cycle de l'Eau a été transférée au SDEA. Au niveau de la commune de Weyersheim c'est le Zornried qui exerçait cette compétence, en employant du personnel technique communal, pour la surveillance et la gestion des ouvrages du Moulin et du canal de dérivation du Landgraben. La commune a conclu une convention avec le SDEA entre 2020 et 2025 qui prévoyait une mise à disposition d'agents communaux au SDEA pour poursuivre ces missions moyennant le remboursement par le SDEA à la commune des frais engagés.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention pour une période de 3 ans et d'approuver le projet de convention ci-joint, détaillant les modalités de la mise à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le projet de convention entre la commune et le SDEA pour la mise à disposition d'agents communaux.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération du 16 octobre 2025.

6. Signature d'une convention de partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, dans le cadre du Fonds d'Attractivité du Territoire Nord Alsace 2022-2025, portant sur le projet de construction d'un accueil périscolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2, l'article L.1111-4, le 3° du III de l'article L.1111-9, l'article L.1111-10, l'article L.3211-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.262-1,

Vu le règlement du Fonds Attractivité Alsace, modifié,

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre du projet de construction d'un accueil périscolaire, la commune de Weyersheim va conclure une convention de partenariat avec le Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Cette convention a pour objet de mobiliser les partenaires de la commune et de la Communauté de Communes, à savoir le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Caisse des Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF) , l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) ainsi que les services de l'Education Nationale autour des enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire 2022-2025 de la CeA et notamment l'enjeu de cohésion sociale, visant à renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

La Commune de Weyersheim s'engage à :

- Réaliser le projet de construction d'un accueil périscolaire conformément aux éléments transmis à la CeA ;
- Faire appliquer par les structures d'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement, les engagements qui relèvent de sa délégation ;
- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité du bâtiment et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue ;
- Recruter au sein des équipes du périscolaire des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) en lien avec le service emploi de la CeA ;
- Solliciter l'équipe emploi CeA du territoire Nord, en cas de poste vacant ou de création de poste en vue de l'embauche de bénéficiaires RSA, au sein du projet ou dans le personnel communal ;
- Favoriser le retour à l'emploi des BRSA en réservant des heures d'accueil aux BRSA pour leur permettre de réaliser des démarches, faire une formation, une immersion, etc. ;
- Intégrer les assistants familiaux dans la liste des publics ayant un accès prioritaire au périscolaire pour permettre le droit au répit et appliquer le tarif le plus bas aux enfants placés au titre de l'aide sociale à l'enfance ;
- Appliquer le tarif le plus bas de la grille tarifaire pour les enfants provenant des familles d'accueil ;
- Proposer une tarification sociale adaptée et indexée selon les revenus.

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn s'engage à :

- Poursuivre le développement des actions de promotion du métier d'assistant maternel dans le cadre du Relais Petite enfance de la Basse-Zorn, notamment en programmant des actions d'animation ou des rencontres dans des locaux mis à disposition par la Commune de Weyersheim ;
- Poursuivre l'inscription de ses actions en faveur du développement de la langue et de la culture régionale dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässisch » de la CeA ;

- Mettre en œuvre des actions destinées aux enfants, notamment l'organisation de 2 semaines d'immersion en alsacien destinées aux enfants de 6 à 10 ans (vacances de février et de novembre).

La CeA s'engage quant à elle à :

Mobiliser son ingénierie en faveur du projet de construction d'un accueil périscolaire, notamment les services thématiques et territoriaux sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet.

Petite enfance

- Assistants Maternels - promouvoir le métier d'assistant maternel : modalités à préciser en lien avec le Relais Petite Enfance ;
- Assistants Familiaux : fournir régulièrement le nombre d'assistants familiaux sur le territoire de la Communauté de Communes ;

Bilinguisme

- Apporter une assistance technique en matière de bonnes pratiques et de traductions ;
- Prêter du matériel pédagogique en langue régionale via la bibliothèque d'Alsace ;
- Proposer en territoire des ateliers « Einfach & Lustig » ;
- Soutenir techniquement et financièrement les intervenants extérieurs qualifiés du « Mittwoch uff elsässisch » ainsi que les animateurs de la structure s'exprimant en langue régionale.

Emploi-Insertion

- Informer la Commune lorsque des Bénéficiaires du RSA sont disponibles et compétents pour des postes d'animateurs ou pour tout autre poste de la structure et l'accompagner lors du recrutement ;
- Organiser des formations BAFA pour les bénéficiaires du RSA et informer la Commune de la liste des bénéficiaires formés ;
- Accompagner la Commune et le délégataire lors de recrutement d'animateurs ou de tout autre personnel de la structure (Equipe Emploi).

Financement :

La CeA s'engage à apporter une subvention d'investissement au projet de construction d'un accueil périscolaire, d'un montant maximal de 100.000€, au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée. Cette subvention prévisionnelle est conditionnée à la signature de la convention financière à intervenir entre la CeA et la commune.

Fabienne SORG : Souhaite connaître le montant de la subvention attribuée par la CeA à la commune de Weyersheim, par délégation de la commune de Bietlenheim.

Sylvie ROEHLLY : Il s'agit d'une subvention au titre du Fonds Communal d'Alsace de 100.000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A P P R O U V E la signature de la convention de partenariat conclue entre la commune, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn ;

A P P R O U V E la signature de la convention de financement ;

A U T O R I S E le Maire ou son représentant à signer les conventions.

7. **a) Demande de subvention à la Région Grand Est – Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire - Mise à jour du plan de financement.**

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 portant lancement d'un marché public pour la désignation d'un maître d'œuvre pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire et autorisant Madame le Maire à solliciter toutes les formes d'aides financières pour le financement de ce projet ;

Vu la délibération du 4 juillet 2024 portant signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle, d'un accueil périscolaire et l'aménagement paysager de la cour d'école et du site ;

Vu la délibération du 29 janvier 2025 portant validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) ;

Vu la délibération du 20 mars 2025 portant mise à jour des honoraires de la maîtrise d'œuvre suite à la validation de l'APD et signature de missions complémentaires ;

Vu la demande de subvention n°00197887 déposée le 26 novembre 2025 auprès de la Région Grand Est ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement mis à jour dans le cadre de la demande de subvention susvisée :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	6.189.550,00€	DETR	1.120.000,00€
Maîtrise d'œuvre	1.010.839,00€	Région – Cadre de vie	220.000,00€
Missions diverses	65.744,00€	Région – Changement climatique	80.000,00€
Aléas	310.450,00€	Collectivité Européenne d'Alsace	200.000,00€
		Agende de l'Eau Rhin Meuse	80.000,00€
		C.A.F.	409.500,00€
		Autofinancement	5.467.083,00€
TOTAL	7.576.583,00€	TOTAL	7.576.583,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7. b) Demande de subvention à la Région Grand Est – Dispositif de soutien au changement climatique et gestion des eaux pluviales, pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 portant lancement d'un marché public pour la désignation d'un maître d'œuvre pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire ;

Vu la délibération du 4 juillet 2024 portant signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle, d'un accueil périscolaire et l'aménagement paysager de la cour d'école et du site ;

Vu la délibération du 29 janvier 2025 portant validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) ;

Vu la délibération du 20 mars 2025 portant mise à jour des honoraires de la maîtrise d'œuvre suite à la validation de l'APD et signature de missions complémentaires ;

Madame le maire propose de solliciter la région dans le cadre du dispositif de soutien au changement climatique et de la gestion des eaux pluviales.

Elle présente le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Dépenses d'invest.		DETR	1.120.000,00€
Etudes	1.076.583,00€	Région – Cadre de vie	220.000,00€
Travaux	6.294.000,00€	Région – Changement climatique	80.000,00€
Equipements	0,00€	Collectivité Européenne d'Alsace	200.000,00€
Gestion intégrée des eaux pluviales		Agende de l'Eau Rhin Meuse	80.000,00€
Travaux/équipements	206.000,00€	C.A.F.	409.500,00€
Mesures d'économie d'eau		Autofinancement	5.467.083,00€
Travaux/équipements	0,00€		
TOTAL	7.576.583,00€	TOTAL	7.576.583,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A U T O R I S E Madame le Maire à solliciter la Région Grand Est pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du soutien au changement climatique et à la gestion des eaux pluviales.

A P P R O U V E le plan de financement ci-dessus.

A U T O R I S E Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8. Modification des limites territoriales dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental.

Vu l'article R.123-18 du Livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le courrier de la CeA en date du 21 octobre 2025 sollicitant la commune pour l'approbation des modifications des limites territoriales ;

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commission intercommunale d'aménagement foncier, au cours des opérations de délimitation des ouvrages faisant partie du domaine communal, a proposé les modifications des limites territoriales suivantes, avec les communes de BIETLENHEIM et KURTZENHOUSE :

- La commune de Weyersheim cède 364,07 ares à la commune de BIETLENHEIM, tel que matérialisé sur le plan joint ;
- La commune de WEYERSHEIM reçoit 364,07 ares des communes de BIETLENHEIM et KURTZENHOUSE, tel que matérialisé sur le plan ci-dessous.

Bernard FORR : Signale que les baux de chasse en cours sur les parcelles concernées par l'échange restent en place jusqu'au prochain renouvellement en 2033.

Jean-Jacques KLEINMANN : Informe les élus que la procédure d'aménagement foncier a pris fin en novembre. La validation définitive devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2026.

Denis BLANCK : Demande si l'opération d'achat d'arbres fruitiers subventionnée par la CeA a eu du succès ?

Jean-Jacques KLEINMANN : Indique qu'environ vingt arbres ont été commandés par cinq propriétaires fonciers dont les parcelles sont situées dans l'emprise du périmètre de l'aménagement foncier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

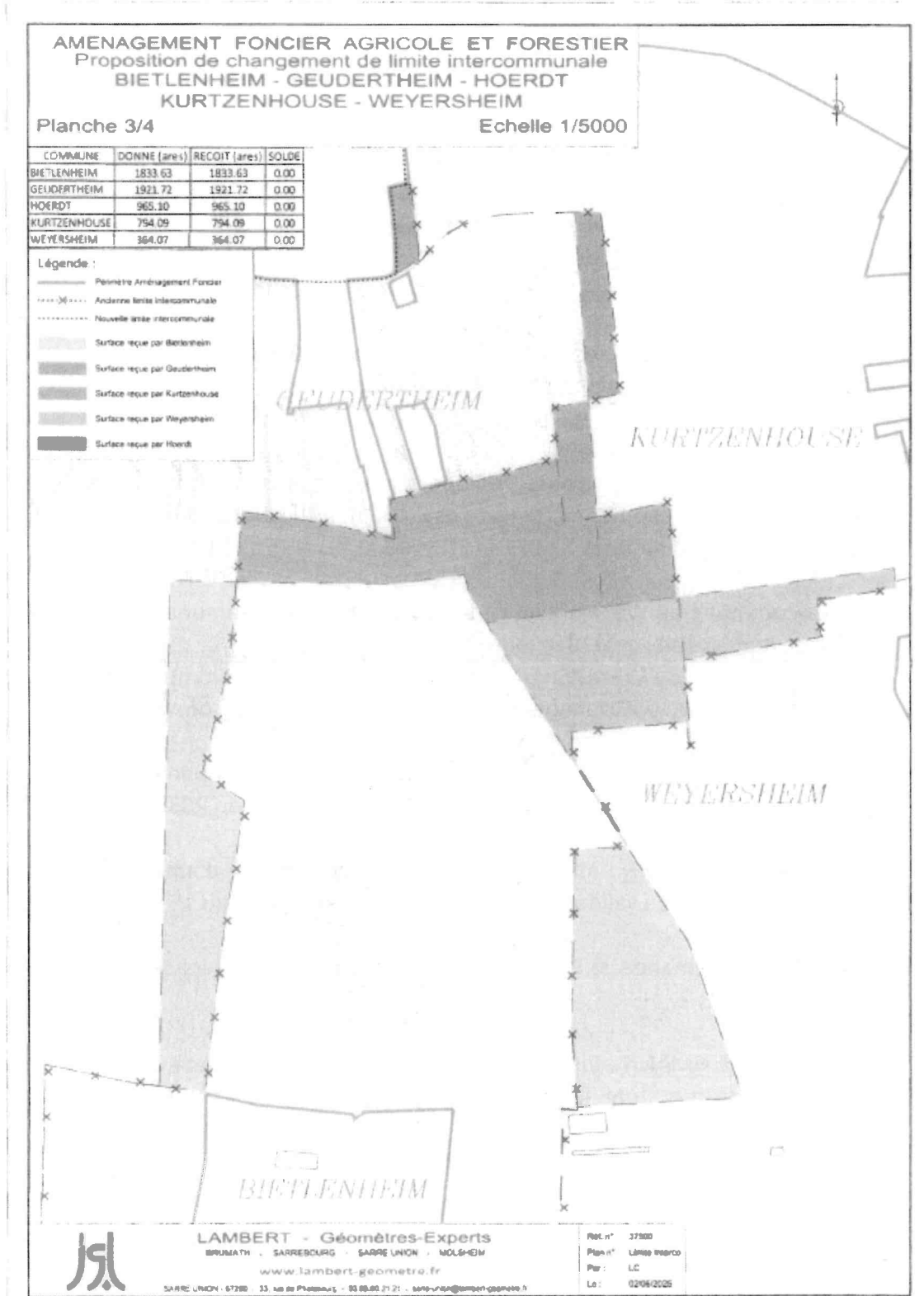
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées aux limites territoriales de la commune de WEYERSHEIM avec les communes de BIETLENHEIM et KURTZENHOUSE.

DEMANDE au Préfet du Bas-Rhin, qu'en application de l'article L.123-5 du Code rural et de la pêche maritime, ces limites soient modifiées conformément aux plans susvisés.



9. Transfert de la compétence « Service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie » (D.E.C.I.) à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 3 novembre 2025 ;

Vu la délibération de la Communauté de commune de la Basse-Zorn en date du 1^{er} décembre 2025 portant prise de compétence du « Service public de la Défense Incendie » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et suivants relatifs au transfert de compétence des communes vers leur EPCI ;

Le développement du photovoltaïque, particulièrement du fait des nouvelles obligations des entreprises et exploitations ainsi que la densification de nos communes, entraînent une vigilance accrue s'agissant des besoins de la Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I).

Cette évolution générale a fait l'objet de nouvelles dispositions législatives et réglementaires, déclinées dans le cadre d'un règlement départemental de D.E.C.I (RDDECI) piloté par le SIS et qui impactent de plus en plus les collectivités locales, contraintes à accompagner techniquement et financièrement le développement de solutions répondant aux exigences normatives. Et ce d'autant que la délivrance des autorisations d'urbanisme en est tributaire, notamment dans les zones d'activités.

Il convient de distinguer les deux éléments constitutifs de la D.E.C.I :

- Le « service public de la D.E.C.I », encadré par les articles R.2225-1 à R.2225-10 du CGCT, est une compétence attribuée à la commune par l'article L.2225-2 du CGCT, transférable à l'EPCI. Ce service public assure ou fait assurer la gestion matérielle de la DECI. Il porte sur la définition des besoins en matière de sécurité incendie sur le territoire de la Communauté de communes, ainsi que sur le financement et la supervision des travaux à réaliser pour assurer le bon niveau de sécurité incendie via la réalisation et l'entretien des Points d'eau incendie (P.E.I) nécessaires, parmi lesquels les poteaux incendie.
- La police administrative spéciale de la DECI, attribuée au maire, est transférable au Président d'EPCI en application de l'article L.5211-9-2 B, après transfert préalable du service public de DECI.

Le transfert de la compétence DECI peut être partiel (limité au service public seulement) ou total (service public et police spéciale).

Actuellement, sur le territoire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, la compétence DECI (service public et pouvoir de police) est aujourd'hui entièrement communale.

L'exercice du Service public de la D.E.C.I demande une technicité spécifique et repose pour une partie conséquente sur le réseau d'eau et les poteaux d'incendie qui en sont constitutifs. Dans une optique de mutualisation des ressources et moyens, les Maires du territoire réunis en Conférence des Maires ont souhaité que la Communauté de

communes puisse prendre la compétence de Service public de la Défense extérieure contre l'incendie.

Cependant, le **pouvoir de police correspondant reste municipal**.

Il est néanmoins prévu que les contrôles obligatoires, du ressort des Maires, fassent l'objet, après transfert effectif, d'une délégation spécifique afin d'être confiés à la Communauté de communes qui les fera réaliser pour le compte des communes.

Ce transfert du service public de la DECI s'inscrit dans le cadre de l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les communes peuvent transférer à l'EPCI les compétences facultatives ainsi que les biens et équipements nécessaires à leur exercice. Le transfert de la compétence est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est rappelé que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la présente délibération, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

L'accord en vue du transfert doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de leur population totale, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le transfert de compétence est ensuite prononcé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE du transfert de la compétence « Service public de la Défense extérieure contre l'Incendie » (D.E.C.I) en application des articles L.2225-2 et R.2225-1 et suivants du CGCT à la Communauté de communes de la Basse-Zorn ;

PREND ACTE Que le transfert de ce service public « Défense extérieure contre l'Incendie » entraîne de plein droit le transfert à la communauté de communes de la Basse Zorn de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à son exercice ainsi que l'ensemble des

droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, tel que prévu à l'article L.5211-17 du CGCT ;

Qu'aucun agent des communes membres n'est concerné par le transfert de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie ».

A U T O R I S E Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

10. Demande de subvention de l'association « Le Serpentin ».

Madame le Maire expose que l'association « Le Serpentin » a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention pour l'organisation du carnaval des enfants le 1^{er} février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A P P R O U V E le versement d'une subvention de 500 euros à l'association « Le Serpentin » pour l'organisation du carnaval des enfants 2026.

11. Fixation du prix du fermage pour les baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire.

Baux à ferme et Conventions d'occupation précaire :

Madame le Maire informe l'assemblée que les baux sont de deux types :

- ◆ Contrat de bail à ferme (9 ans)
- ◆ Convention d'occupation précaire (C.O.P.) (1 an)

Le fermage est actuellement fixé à 1,37€ l'are. Compte tenu de l'évolution de + 0.42% de l'indice national des fermages, Madame le Maire propose de fixer le prix à **1,38 euros T.T.C.** l'are.

Prés :

Le Maire informe l'assemblée des prés communaux d'une contenance de 804,18 ares sont loués par la commune.

Le prix de location des prés est actuellement fixé à 1,66 euros l'are et l'attribution des prés par bail annuel est la suivante :

- SCEA RINDWEG – 33, rue des Veaux – WEYERSHEIM (Anciennement ULRICH Patrick)
**200,08 ares au lieudit WAEHLTEILE – 105,16 ares au lieudit GAERTNERSMATT
soit au total 305,24 ares**
- FISCHER Michel – 16, rue des Veaux – WEYERSHEIM

**258,09 ares au lieudit WAEHLTEILE – 41,36 ares au lieudit GAERTNERSMATT
soit au total 299,45 ares**

- LANG Denis – 76, rue de la Laiterie – HUTTENDORF
199,49 ares au lieudit WAEHLTEILE

Compte tenu de l'évolution de + 0.42% de l'indice national des fermages, Madame le Maire propose de fixer le prix à **1,67 euros T.T.C.** par are.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

D É C I D E de réviser le loyer annuellement en fonction de l'indice départemental des fermages soit **+0.42 %** pour 2025 ;

D É C I D E de fixer le prix de location annuel à **1,38 € l'are** pour les baux à ferme et les C.O.P. et à **1,67€ TTC l'are** pour les prés ;

LE C H A R G E d'établir les titres de recettes correspondants, pour l'année 2025, à l'encontre des agriculteurs concernés.

D I T qu'à l'avenir les baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire évolueront chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des fermages, fixé par arrêté ministériel.

A U T O R I S E le Maire à signer tous les actes y relatifs.

12. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Le Maire sollicite du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées en 2025.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 6.000,00 € soit pour ¼ : 1.500,00 €

Affectation des crédits :

Insertions légales

Etudes

Concessions et droits similaires

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 458.772,00 € soit pour ¼ : 114.693,00 €

Affectation des crédits :

Acquisitions immobilières

Agencements et aménagements de terrains

Plantations

Eclairage public

Travaux divers dans les bâtiments publics

*Travaux de voirie
Matériel et outillage
Matériel roulant
Acquisition de biens mobiliers et informatiques*

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 2.195.023,83 € soit pour ¼ : 548.755,95 €

Affectation des crédits :

Immobilisations en cours de construction :

Dépenses liées à la réhabilitation de la Mairie (opération n° 41)

Dépenses liées à la reconstruction de l'école maternelle, la construction d'un accueil périscolaire CLSH et l'aménagement paysager du site (opération n° 42)

Constructions sur le sol d'autrui :

Dépenses liées au Pôle Santé

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE Madame le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

13. Adhésion à la convention de participation « risque santé » du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, **VU** le Code des Assurances,

Vu le Code de la sécurité sociale, **VU** le Code de la mutualité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour

la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 années et autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du ;

Vu l'exposé du Maire ou du Président ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

D É C I D E d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1^{er} janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;

D É C I D E d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ;

D E C I D E de fixer le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 à hauteur de 50 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures ») ;

P R E N D A C T E

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

- Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

AUTORISE Madame le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

~~14. Instauration des autorisations spéciales d'absences pour motifs personnels et familiaux au profit des agents. – Retiré de l'ordre du jour~~

15. Information du Conseil Municipal relative à des virements de crédits.

Afin d'ajuster les crédits du compte 2313-opération 042 - Construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire - Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a procédé au virement de 122.000€ dont 72.000€ du compte 2115 et 50.000€ du compte 21318.

16. Présentation des rapports eau, assainissement et déchets 2024 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports eau, assainissement et déchets 2024 de la CCBZ.

17. Présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2024 de la CCBZ.

18. Divers.

- Aline HILD souhaite savoir à quelle date sera posée la 2^{ème} borne de biodéchets quai de la Zorn car l'unique borne déborde.
Jean-Jacques KLEINMANN va relancer la Communauté de Communes à ce sujet.
- Aline HILD souhaite visiter les locaux modulaires de l'école maternelle. Une visite est organisée le 10 janvier à 10h pour les élus intéressés.
- Sylvie ROEHLLY informe l'assemblée que les travaux de reprise du ralentisseur situé rue de la République, réalisés par la Communauté de Communes, sont achevés et qu'ils ont supprimé les nuisances dues aux vibrations ressenties dans les habitations voisines.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h40

Le Maire,

Sylvie ROEHLLY



La secrétaire,

Edwige VATRY

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Edwige VATRY', written over a faint, illegible stamp or background.